

3.3 Auto-évaluation

Nous remettons aux élèves un livret d'apprentissage.
Ils peuvent suivre leur progression avec l'aide de leur formateur.

L'élève peut s'auto-évaluer. Pour cela, dans son livret d'apprentissage, il coche la case de droite de la compétence.

Il y a 4 coches possibles :



ACQUIS



**EN COURS
D'ACQUISITION**



ABORDÉE



NON TRAITÉE

Pour chacune des compétences, l'élève s'auto-évalue et effectue une validation de la compétence dans les champs suivants :

- Pourquoi ? (Quelles sont les raisons ?)
- Comment ? (Par quelles procédures ?)
- Risques ? (Quels sont les risques encourus ?)
- Influences (de son entourage et de son mode de vie)
- Pressions (exercées par la société : publicité, travail ...)